

Le Journal des Trois-Rivières.

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

"IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS"

Passé, Présent et Avenir probable de la "Langue Française au Canada."

Lecture (*) prononcée à l'Institut Canadien-Français d'Ottawa le 11 Janvier 1867.

PAR M. EMM. BLAIN DE ST. AUBIN.

Mesdames et Messieurs,

En acceptant la gracieuse invitation de vous adresser la parole ce soir, j'ai eu soin de prévenir M. le Secrétaire Correspondant de l'Institut que je n'avais nullement l'habitude de parler ni même de lire en public, ce dont, je le crains bien, vous vous apercevrez tout à l'heure. Je me rassure néanmoins à l'idée que je suis des vôtres et que j'ai à vous entretenir d'une affaire de famille, — la conservation de notre langue maternelle.

Je suis Français, et né près de St. Malo, "beau port de mer," d'où partit Jacques Cartier avec les premiers colons qui habitèrent le Canada. Fixé par vous et sérieusement attaché à ma nouvelle patrie, il m'a semblé que je pourrais sans beaucoup d'efforts, établir une comparaison entre la langue de mon pays natal et celle que nous parlons ici, en cette comparaison, j'ai été à même de la faire tous les jours depuis dix ans. Tel est le premier motif qui m'a guidé dans le choix de mon sujet.

Le second est un vif désir de ramener à leur juste valeur certaines assertions faites à la légère par des voyageurs Français, relativement à la langue canadienne. Je ne parlerai pas des autres erreurs, tout aussi graves qui embrouillent les esprits de ces aimables touristes; il me faudrait une semaine pour vous les signaler toutes. J'ai eu un grand nombre de ces "Relations de Voyages;" elles m'ont beaucoup amusé, je vous assure, et je me disais parfois: "Il n'y a vraiment rien de plus drôle qu'un Français qui parle du Canada!"

Il est pourtant une distinction à établir: Des hommes sérieux, qui ont résidé assez longtemps parmi vous, ont su, dans leurs écrits, vous rendre pleine justice. Vous les connaissez et il n'est pas nécessaire que je vous les nomme, cela du reste, n'entraînerait trop loin. Mais, d'un autre côté, combien de gens superficiels, qui n'ont fait que traverser le pays à toute vapeur, ont répondu à tort et à travers sur votre compte, des erreurs malheureusement accréditées à l'étranger et parmi nos compatriotes anglais. Le temps et la facilité toujours croissantes des communications avec l'Europe, font rapidement justice de ces récits fantaisistes. Mais nous devons aider à la réaction en protestant, avec énergie, toutes les fois que l'occasion s'en présente. D'entre ces chefs principaux: "Passé, Présent et Avenir probable de la langue française au Canada."

Plus de vingt auteurs ont affirmé, les uns après les autres, que les Canadiens parlent le patois Normand. Je connais très bien le patois que l'on parle aussi dans les environs de Rennes et jusqu'au bord de la mer, c'est à dire jusqu'à St. Malo et St. Brieuc et je puis vous dire qu'il est beaucoup plus patois, c'est à dire plus incertain, que la langue des habitants canadiens les plus illettrés. En voulez-vous une preuve? Voici deux phrases: "Va cri non coté que j'ai lessé sur lo hêche au bon du cloz."

"Hache lo monde dans la prée et porte les s'y en pié de piot."

Comprenez-vous? — Pas tout-à-fait, j'en suis sûr. Eh bien! Cela veut dire simplement: "Va chercher mon contenu que j'ai laissé sur la barrière au bout du champ."

"Appelle les hommes qui travaillent dans la prairie et porte leur un pot de cidre."

Je remarque pourtant un mot usité dans le Bas-Canada, c'est "cri" voulant dire "aller chercher" par corruption du verbe "quérir;" mais cette locution est employée dans plusieurs parties de la France. Des rapprochements plus nombreux démontreraient à l'évidence que vous n'êtes pas tous originaires de la Bretagne et de la Normandie, bien que les ancêtres de plusieurs d'entre vous soient venus de ces deux provinces. Et l'histoire, en ceci, est d'accord avec l'observation.

Les compagnons de Cartier, dans son premier voyage, n'étaient pas tous Malouins. Lorsqu'un an plus tard, en 1535, il s'embarqua de nouveau pour le Canada, il était accompagné de plusieurs gentilshommes Français venant de diverses provinces, autres que la Bretagne et la Normandie, et dont quelques-uns ont fait souche au Canada. Roberval en 1540, La Roche en 1518, Champlain en 1600, Champlain en 1603, virent au Canada avec des émigrés de toutes les parties de la France. Plus tard, les détachements d'expédition pour le Canada, furent toujours composés d'éléments divers, et l'on voit entre autres, dans l'histoire que M. de Maisonneuve et Champlain, en 1663, un parti de cents émigrés recrutés dans l'Ile de France, c'est à dire à Paris et dans les environs.

A propos de Paris, je veux vous faire part de la première impression que j'éprouvai en attendant par les Canadiens Français. J'arrivai à Gaspé et des ouvriers travaillaient à décharger le navire sur lequel j'ai traversé l'océan. L'accent de ces hommes et une pureté de langage peu commune en France chez les populations rurales me frappèrent singulièrement, si bien que je demandai à l'un deux s'il était Français et originaire des environs de Paris: "Non, monsieur, me répondit-il, je suis de Québec." Lorsque M. l'abbé Languy aura complété l'ouvrage qu'il a entrepris sur l'origine des familles canadiennes, l'ouvrier dont je viens de vous parler y aura probablement son nom inscrit sur la liste des familles parties jadis de l'Ile de France pour chercher fortune en Canada.

Les évêques, les prêtres, les religieux et religieux qui ont fondé les premiers établissements d'éducation en Canada ne venaient point, en général, de Bretagne et de Normandie. La Révérende Sœur Marguerite Bourgeoise vint de Troyes, en Champagne; la Mère l'Incarnation était née à Tours; M. l'abbé de Montigny plus connu sous le nom de M. l'abbé de Laval, était originaire du Mans. Il est à présumer aussi que les compagnons de ces pionniers de la civilisation en Canada venaient de différentes parties de la France, et je ne doute nullement, — je vous le répète, — que l'ouvrage de M. l'abbé Languy n'établisse cette opinion d'une manière indiscutable.

Les corps enseignants ne pouvaient donc donner à leurs élèves l'accent Breton Normand. Ils leurs ap-

prenaient alors à bien parler et à bien écrire leur langue maternelle. Aujourd'hui les Canadiens ont deux langues à apprendre, et parfois l'une est négligée au profit de l'autre. L'été dernier, à une distribution de prix qui avait lieu dans la Salle voisine, M. l'abbé d'Ottawa reprochait avec bienveillance aux demoiselles du Couvent qu'on venait d'interroger sur l'art important de la cuisine, — Sa Grandeur leur reprochait d'avoir oublié la recette pour faire de la bonne soupe et eussent un peu trop de temps à la question des pâtisseries légères. Les jeunes gens et les jeunes personnes qui négligent l'étude de leur langue s'exposent à un reproche analogue, car cette connaissance est la base indispensable de toute éducation solide, comme la bonne soupe est à mon avis, le préliminaire nécessaire d'un bon repas.

Mais revenons au prétendu patois: Les auteurs sérieux, ent'autres M. Rameau, si je ne me trompe pas, affirment que le langage des Canadiens Français n'offre aucun accent bien marqué. Quant aux habitants proprement dits, c'est à dire aux compagnons, s'ils parlent mieux français que les paysans de presque toutes les parties de la France, c'est qu'au Canada l'instruction élémentaire est beaucoup plus répandue que dans notre ancienne patrie. Je me contenterai d'affirmer ce fait qui vous donnera peut-être mais qu'il me serait facile de démontrer, si pareille démonstration ne sortait pas du cadre de cette conférence.

Le léger aperçu que je viens de vous donner suffit, je pense, pour établir que la langue des Canadiens Français ne peut être assimilée à celle que l'on parle actuellement en Bretagne et en Normandie, et les auteurs qui ont émis cette opinion ne connaissent bien, soyer en sûrs, ni la Bretagne ni la Normandie et encore moins le Canada. Jusqu'au milieu du siècle dernier, le Canada fut, en réalité, une province Française, ayant ses trois corps d'Etat, la Noblesse — (les Seigneurs), le bourgeoisie et le peuple. Dans ces trois classes, l'éducation était aussi répandue qu'en France à la même époque. Les mémoires, lettres, mandements, en un mot tous les documents historiques de ce temps-là, démontrent à l'évidence cette assertion. Mais, un peu plus tard, la langue française eut à soutenir une terrible lutte dont je vais vous dire quelques mots. Ces combats du passé contiennent de hauts enseignements pour la génération actuelle, et cela donne du cœur d'en lire le récit ou de les entendre racontés familièrement d'un temps à l'autre.

Parait les hontes du règne du Louis XV, la plus navrante est l'abandon du Canada. Ce fait dénote, chez le Roi de France et ses courtisans efféminés, non seulement un égoïsme hideux, mais une ignorance qui ferait aujourd'hui honte aux petits enfants, de nos écoles. Toutefois le Traité de Paris, signé au mois de mai 1763, laissait aux Canadiens une espérance bien fondée de conserver la langue Française. Il garantissait la maintien des institutions, de la langue et des lois canadiennes, et prescrivait que les lois ne pourraient être changées sans le consentement formel des intéressés. Mais autre chose est de signer un traité et d'en accomplir les conditions.

Les marchands Anglais qui inondèrent bientôt le pays, et n'appartenaient pas, je puis le dire sans offenser personne, aux classes les plus lettrées de la Grande-Bretagne, se trouvèrent gênés par la présence d'une population dont ils ignoraient la langue et firent de nombreux efforts pour implanter à tout jamais, et à l'exclusion de toute autre, la langue Anglaise dans leur nouvelle possession. Mais ils rencontrèrent deux obstacles insurmontables: Le premier fut la noble résistance des Canadiens qui ne cessèrent d'invoquer les termes du traité, malgré les vexations qu'ils eurent à subir en punition de leur énergie. Le second obstacle se trouva dans un sentiment de justice et de bon sens dont quelques agents impériaux, ent'autres le Procureur Général Thurlow et le Gouverneur Général Charlton (1774) n'hésitèrent pas à se porter défenseurs auprès de la métropole, représentant avec raison, que c'était une idée chimérique et bonne seulement à perpétuer les discussions les plus déplorables dans la colonie que de vouloir, sans préambule et sur le champ, convertir en Anglais soit une partie ou les Canadiens.

Ces escarmouches contre la langue française étaient le prélude d'une grande bataille qui devait se livrer dans l'enceinte parlementaire, lors de la première réunion des Chambres Canadiennes, au mois de décembre 1792. Il importe de conserver et de redire les noms de ceux qui se distinguèrent dans la lutte: Nous devons en témoigner à leur mémoire, et personne ne peut trouver mauvais que nous ayons de la piété filiale.

Dès les premières séances de la chambre, le parti Anglais proposa l'abolition de la langue française, et je vous ferai remarquer d'abord que cette proposition était formellement contraire aux engagements de Sir William Pitt alors chef du ministère Anglais. Aussi une discussion violente ne tarda pas à s'élever. Il s'agissait d'élire un orateur et M. J. Antoine Panet fut proposé. La première chose que lui reprocha l'un de ses adversaires, M. Richardson, fut sa connaissance imparfaite de la langue anglaise. "Est-ce parce que les canadiens ne savent pas la langue des habitants des bords de la Tamise qu'ils doivent être privés de leurs droits?" (*) Te le fut la question que lui adressa M. Papineau, père de l'Hon. Louis-Joseph Papineau.

MM. Bédard et Panet soutinrent, après lui, les arguments suivants qui ont aujourd'hui la même force qu'en 1792: — Dans les îles de la Manche, attachées à l'Angleterre depuis Guillaume le Conquérant, la langue Française a toujours été et est toujours en usage; Pendant plus de trois siècles après la conquête de l'Angleterre par la Normandie, la cour, l'église, la robe, les tribunaux et la noblesse, tout parlait français en Angleterre; Enfin, la Grande Charte est rédigée dans cette langue.

Après de longs débats, M. Panet fut élu. Mais, sur la proposition de dresser les procès-verbaux de l'Assemblée dans les deux langues, le parti Anglais souleva de nouvelles objections. M. de Lotbinière prit le soin de les réfuter, et les principales raisons qu'il fit valoir furent de l'actualité, toutes les fois que pareille question sera renouvelée dans notre législature. Voici quelles étaient ces raisons: 1o. Le bill de Québec qui réglait le Gouvernement du Canada et qui fut adopté en 1763 par les chambres d'Angleterre, ne comporte point que nos lois soient rédigées uniquement en Anglais.

(*) F. X. Garneau, Histoire du Canada. Vol IV, Chap. I.

2o. Les Canadiens Français, étant électeurs ont droit d'exiger que les mesures publiques qui les intéressent soient portées à leur connaissance dans la langue qu'ils parlent.

3o. Ce n'est point l'uniformité du langage qui assure la fidélité d'un peuple, et les Canadiens ont prouvé leur loyauté à la couronne Anglaise en plus d'une circonstance.

Le discours de M. de Lotbinière fit son effet, et l'on nomma un traducteur de l'Assemblée Législative. Je n'ai pu trouver son nom dans les archives parlementaires, mais j'y ai vu que deux ou trois ans après sa nomination, il prit la chambre d'augmenter son traitement et le Gouverneur Général lui-même mit son veto à cette demande. Aujourd'hui, le Gouverneur Général aurait fort à faire s'il se mettait à intervenir dans toute les demandes d'augmentation que les employés de l'une et l'autre origine formulent assez fréquemment, si j'en crois les journaux. Dès que pourtant sujet à se tromper.

Dès ce moment la langue française fut employée dans la législation et les cours de justice. Bientôt, en 1806, parut un journal français, Le Canadien. Cette publication rencontra bien des obstacles, et les journaux français qui furent fondés plus tard eurent aussi de terribles combats à soutenir. Je ne vous en raconterai pas les péripéties: ce récit trouverait sa place naturelle dans une Histoire du Journalisme Français au Canada. Cet histoire est à faire, elle offrirait beaucoup d'intérêt et mériterait l'attention de nos jeunes écrivains auxquels je recommanderai sérieusement ce travail. Elle prouverait aussi deux choses importantes pour nous-mêmes: la première que, tout en lisant l'un de la langue française, nos compatriotes Anglais ont toujours activement surveillé nos journaux et savent fort bien y découvrir les bons avis et parfois les vaines vérités qui s'y trouvent à leur adresse. La seconde, qu'une certaine classe d'Anglo-Canadiens a conservé jusqu'à nos jours un espoir secret de voir disparaître, dans un avenir plus ou moins éloigné, la langue française du Canada. J'ai dit "une certaine classe," et je ne vous développerai pas ici les motifs qui l'animent; j'ajouterai seulement que cette idée chimérique n'existe chez aucun Anglais instruit, bien élevé et tolérant, et grâce à Dieu, cette catégorie est nombreuse et très-nombreuse dans notre pays. Pour les personnes qui mettraient en doute l'exactitude de cette assertion, j'affirmerai et je pourrais facilement prouver que dans l'Inde et même de l'Angleterre, il importe que ce droit si cher aux Canadiens Français soit respecté, sous peine d'allumer, d'un bout à l'autre du pays, des discordes terribles et interminables. Mais je ne veux pas anticiper sur la seconde partie de mon travail où je vous raconterai, en peu de mots, la dernière tentative qui a été faite pour abolir la langue française parmi nous.

Grâce à une erreur qui n'était certainement pas involontaire de la part des Anglais, l'Acte d'Union, en 1840, déclarant que "la langue anglaise serait la langue officielle des chambres canadiennes, sans toutefois proscrire formellement des débats la langue française. L'espoir secret dont je vous parlais tout-à-l'heure avait enfin cessé de se faire jour. Cette clause de l'Acte Impérial ne manqua pas d'alarmer les représentants canadiens Français et, dès la première session du Parlement uni des deux Canadas, de Juin à Septembre 1841, M. Etienne Parent présenta un bill ordonnant la traduction des lois et autres documents publiés en langue française et autorisant l'usage de cette langue dans les délibérations parlementaires. Le bill de M. Parent fut adopté et tout alla bien tant que M. Cuvillier occupa le siège d'orateur. Mais, au mois de Décembre 1844, Sir Alden McNab était appelé au fauteuil, et l'un de ses premiers actes fut de refuser une motion qui lui était présentée en Français, prétendant que l'usage de cette langue était interdit par l'Acte d'Union. Ce fut alors que l'Hon. Denis-Benjamin Papineau présenta une adresse qui se trouve au long dans les journaux de la Chambre, et, chose assez frappante, est basée presque entier sur les trois arguments soutenus énumérés au plus tôt par M. de Lotbinière, et dont je vous ai donné tout à l'heure un résumé. L'adresse fut adoptée, les délibérations continuèrent dans les deux langues, et quatre ans plus tard, en 1848, un Acte Impérial abrogeait la même section de l'Acte d'Union qui déclarait la langue anglaise seule officielle. Le même acte (1848) donnait au parlement provincial toute liberté d'établir, à cet égard, les règlements qu'il jugeait le plus convenable. J'oubliais de vous dire que l'adresse de M. D. B. Papineau fut secondée par un Anglais, M. Moffat; Ce fait me semble caractéristique et vient à l'appui de mon assertion, que les Anglais intelligents ne veulent point l'abolition de notre langue.

Jetons maintenant les yeux autour de nous et voyons si des auteurs qui se prétendent sérieux ont eu raison d'affirmer que dans cinquante ans, la langue française aura disparu non-seulement du Canada mais de tout le continent américain. J'ai lu cette sombre prophétie dans un ouvrage intitulé: "Etudes sur les Anglo-Américains," par M. Philreth Chasles, professeur au Collège de France. Cet ouvrage porte la date de 1850, et si la prédiction dont il s'agit doit se vérifier, dans trente ans nous ne parlerons plus français ni vous ni moi. Je désire ardemment que Dieu nous prête vie à tous afin que nous puissions actuellement constater ce curieux phénomène dont l'histoire, depuis la création du monde, ne nous offre qu'un seul exemple, la confusion des langues qui surprit si désagréablement les auditeurs entendus de la Tour de Babel.

Rassurons-nous pourtant, les motifs ne manquent pas, il n'y a qu'à choisir. Je proposerai, par exemple, au Bureau des Statistiques, la question suivante: "Donner une liste des établissements d'éducation du Haut et du Bas-Canada, où l'on enseigne pas le français? Cette liste, assurément ne serait pas bien longue, car une bonne éducation, même pour les Anglais, n'est pas complète sans une connaissance plus ou moins approfondie de la langue française. On me dira que, dans certains collèges Anglais, est enseigné presque nul et n'existe en réalité que sur le programme des études. Ce la peut être vrai pour certains cas, mais dans nos grands Collèges du Bas-Canada, l'étude de la langue française est très-soignée, et des jeunes gens sortant de ces collèges font tous les jours honneur à leurs maîtres par des écrits remarquables à plus d'un titre. Je me suis laissé dire que, dans certains collèges, il y a vingt ou trente ans, on négligeait un peu la langue française au profit du latin. C'était l'époque de l'enthousiasme classique en Europe, et cet

enthousiasme régressait peut-être sur le Canada. Les élèves des collèges universitaires, en France, étudiaient si mal le français, dans ce temps-là, que M. le ministre de l'instruction publique fut obligé d'orthographe était un cas d'exclusion pour les candidats au grade de Bachelier-ès-lettres. Nul doute que cette réaction favorable à la langue française n'ait eu également son effet parmi nous.

Depuis quelques années, la presse parisienne a souvent signalé les productions littéraires du Canada, ou, pour mieux dire les ouvrages français publiés dans le Bas-Canada. Notre jeune littérature a aussi trouvé parmi nous, des critiques habiles et aussi spirituelles qu'indulgents. Or quand on voit apparaître la critique, c'est qu'il y a un mouvement, une vie littéraire, et, pour le Canada qui débute dans le monde, si je puis ainsi parler, le mouvement indique presque toujours un progrès.

Nos journaux politiques ont tenu à remplir enfin la dernière partie de leur programme, lequel se résume dans ces mots placés en tête de chacun d'eux.

"Journal politique, Commercial et littéraire"

Plusieurs journaux parisiens débattent maintenant avec les nôtres et en reproduisent assez souvent les articles avec des compliments bien sentis. Les journalistes ont entre eux certains devoirs de confrères, par exemple de se dire rudement leurs vérités au grand plaisir des lecteurs qui aiment ce genre de combat, ou bien — c'est le revers de la médaille, — de se jeter à la tête une foule de compliments rétrogrades, polites d'autant plus louable qu'elle manie ceux qui voient le fond du sac. Les journaux parisiens en sont encore aux débuts avec leurs petits frères du Canada auxquels ils peuvent d'offrir de bons conseils sous le rapport du style, mais dont ils peuvent aussi apprendre bien des choses qu'ils ignorent sur notre compte.

En présence de ces faits et de bien d'autres qu'il serait trop long de vous énumérer, la prophétie de M. Philreth Chasles devient de plus en plus obscure. Je veux néanmoins, dans les limites du possible, interroger l'avenir afin de vous rassurer complètement.

Les luttes du passé se renouvelleront-elles? nous sommes encore à la veille d'un changement de constitution, et la majorité Anglo-Saxonne voudra peut-être abolir l'usage de la langue française dans la législation canadienne? Des députés, des journalistes ont déjà exprimé publiquement cette appréhension. Elle n'est pas fondée à mon avis, car les arguments que MM. de Lotbinière, Parent et Papineau firent si bien valoir en 1792 1841 et 1844 triompheront encore. D'après les résolutions de la conférence de Québec, l'acte impérial de confédération devra autoriser l'usage de la langue française. Mais si la législation des provinces-unies voulait proscrire l'usage, il nous restera un argument invincible, c'est que nous ne sommes plus seulement soixante-et-dix mille, comme en 1792 mais un million et d'avantage, et qu'il faut élever nous avons droit d'exiger que les mesures politiques qui nous intéressent soient portées à notre connaissance dans la langue que nous parlons? — Je dirai plus: tout changement constitutionnel qui pourra survenir en Canada, dans la suite des temps ne saurait porter un coup mortel à la langue française tant que les canadiens-français voudront bien l'entretenir, la parler et l'écrire.

Toutefois les espérances et les craintes des amis de la littérature française au Canada sont très-vivaces. Il me serait difficile, pour plusieurs raisons, de mentionner toutes celles que j'ai entendu formuler, et je me contenterai d'en signaler quelques-unes.

Voici d'abord quelles sont mes craintes ou mieux, je vous le répète, celles que j'ai entendu exprimer par des hommes habiles et expérimentés. J'aurais mauvaise grâce à me poser en censeur, mais personne ne vous reprochera de donner cours à de saines opinions.

Comparable à un jeune homme vigoureux, le peuple canadien a une exubérance d'énergie et de santé qui le dépense de mille manières, mais souvent hélas! en pure perte. Je vous en rappellerai un exemple curieux.

Mais, que de beaux et riches talents, privés d'une bonne direction et de sages conseils ont succombé, dès leur essor, sous le poids des louanges exagérées! Lisez, par exemple, dans les recueils de journaux, les tirades nombreuses qui s'y trouvent tant en prose qu'en vers, sur le patriotisme et la nationalité. Malgré de nombreuses imperfections, ces écrits dénotent des talents naturels très-remarquables. Or, ont-ils les auteurs? Ont-ils écrit plus tard des ouvrages dignes de passer à la postérité? Oui, quelques-uns ont réussi et plusieurs de nos contemporains les plus éminents ont débüté par une chanson, une ode pleine de feu, ou un article virulent contre la soi-disant apathie de leurs compatriotes. Mais au grand nombre de jeunes talents que le plus bel avenir semblait attendre, on peut malheureusement appliquer ce vers de J. B. Rousseau:

"Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus."

Et comment furent-ils jetés hors de bonne voie? Excusez la franchise de ma réponse: Souvent ce n'était point faute de conseils — certains qu'ils ont compris leur avenir. Parmi les poètes et les écrivains, nous avons toujours en Canada des hommes d'un talent hors ligne; ses jeunes gens auraient pu les consulter, et si, — comme cela est arrivé bien des fois, — la question du pain quotidien était une entrave à leurs études, ils n'auraient pas cherché longtemps un protecteur éclairé qui se serait fait un devoir de leur prêter assistance, et même un éditeur complaisant qui aurait recueilli leurs écrits pour les publier. Vous connaissez tous des exemples de ces ruines intellectuelles et morales, et je ne voudrais pas vous attirer en citant des noms. Je disais tout-à-l'heure qu'il y a quelques jeunes gens qui avant marqué une bonne direction et de sages conseils; j'aurais dû dire qu'ils étaient volontairement privés de ces avantages qu'ils étaient les suggestions de l'orgueil et de la paresse. Aussi ils ont fait naufrage et tous ceux qui ont réussi

étaient modestes et laborieux; à ces deux signes vous reconnaîtrez toujours les jeunes gens d'avenir.

"Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue."

a dit l'Auteur de l'Art poétique. Les articles indécemment louangeux d'un journal, les fadaes compliments répétés cent fois par jour à la promenade et à la veillée, dans notre pays, croyez-moi bien, perdu plus de jeunes talents que les avis sévères, mais adoucis par la bienveillance, n'en ont développés.

J'ai parlé des journaux, et à ce sujet je m'adresserai encore au bureau des statistiques: Je puis me tromper mais je crois fermement que, toutes proportions gardées, la population française du Canada possède plus de journaux qu'aucune autre nation du monde, à l'exception des Etats-Unis avec qui nous pouvons presque rivaliser sous ce rapport. Est-ce un bien? Les uns disent: oui, mais j'ai toujours pensé que leur opinion n'était pas entièrement désintéressée. D'autres disent: non! Et voici la raison qu'ils donnent; je vous laisse le soin de l'apprécier:

Si les talents, l'énergie, et, — triste réalité! — les abonnements qui sont disséminés à l'infini sur un trop grand nombre de journaux ou de Revues, étaient concentrés au profit de quelques bonnes publications, la littérature et l'opinion publique ne pourraient qu'y gagner sous tous les rapports. Et pourtant, chose étrange, je dirai même humiliant pour la vanité humaine, des journaux très bien et très répandus dominent tous, car c'est un jet presque continu, de cette idée "que le besoin d'une bonne publication se faisait vivement sentir" et tous veulent remplir ces vides, — déplorables à tous égards, — s'il faut en croire les jeunes journalistes. Mais je vous ferai observer que les romans à tous les maux, les Tue-douleurs (Pain Killers) les élixirs de toute les espèces, les boutons à quatre trous et les nouvelles méthodes d'analyse logique simplifiée s'annoncent de la même manière, et je trouve, quant à moi, ce procédé indigne des journalistes sérieux que cette réflexion ne saurait offenser. Bien souvent nos meilleurs journaux sont obligés d'adresser de tendres reproches à leur abonnés recalcitrants; et savez-vous l'excuse que ces derniers font ordinairement valoir? Ils disent, et avec raison: "Tous les jours on nous demande de souscrire à un nouveau journal, pour des considérations excellentes, à première vue, nous voilà souscripteurs, mais l'abonnement expire et nous ne sommes pas en mesure de payer... vous voudrez donc bien attendre encore quelques semaines, etc., etc..." — Ne vous semblerait-il pas évident, mesdames et messieurs, que le besoin de nouvelles publications périodiques n'est pas très-vif? Sachons distinguer entre celles qui existent et ne méritent pas nos encouragements à celles qui en sont dignes, et sans exclure tout-à-fait les nouveaux venus, acceptons les toujours avec discrétion et après mûr examen. Les journalistes sérieux, je vous le répète, applaudiront les premiers à ce changement. Je vais parcourir, en terminant, le chapitre de nos espérances.

Rien n'est plus consolant pour les vrais amis du Canada que la prospérité toujours croissante de nos grands établissements d'éducation. Dans ces maisons qui, — je puis le dire sans exagération et sans flatterie, — sont le boulevard de la plus indubitable de notre nationalité et de notre avenir, nos jeunes gens apprennent, par de solides études, à bien connaître leur langue. Devenus hommes, ils sauront en faire respecter par leurs écrits et leurs discours. Notre jeune littérature compte déjà un grand nombre d'ouvrages remarquables. Nos écrivains ne tarderont pas à être bien connus en France; l'émulation et le mouvement littéraire au Canada ne pourront que profiter de ces rapports avec une ancienne mère-patrie. Nous ne sommes pas inconnus dans les grandes expositions industrielles de l'Europe, pourquoi ne nous ferions-nous pas connaître et apprécier dans la grande république des lettres? Nous ne priverons pas dès le début, mais si humble que doit être notre place, nous avons droit d'en avoir une et nous l'aurons.

Je finis par un détail que certaines personnes trouveront peut-être insignifiant mais que je regretterais de passer sous le silence. Un poète a écrit ce beau vers: "Le pauvre peuple a besoin de chansons"

Etes-vous bien sûr que la chanson n'a pas joué un grand rôle dans la conservation de la nationalité canadienne? En tous pays, des traditions touchantes et précieuses se sont transmises par des chansons. Mais cela est surtout vrai pour la France et ses anciennes colonies. C'est donc une œuvre éminemment patriotique et nationale de recueillir et conserver nos anciennes chansons. Quelques-uns d'ailleurs sont fort jolies, tellement que les Anglais les chantent et en font jouer les airs par les musiques de leurs régiments. Oserions nous leur préférer les ballades françaises qui nous arrivent d'outre-mer et dans lesquelles, suivant un homme d'esprit, le cœur et le pleur le céphér, et le soupir jouent vraiment un rôle lamentable? Nous pourrions faire un meilleur choix parmi les compositions qui nous viennent d'Europe: La vraie chanson, celle qui est gaie, spirituelle, morale et patriotique, aura toujours du succès au Canada. Avis à nos jeunes écrivains qui ambitionnent de devenir populaires.

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de l'attention bienveillante que vous m'avez accordée, d'autant plus qu'il m'a été peu long. Et cependant, outre les aperçus qui m'ont sous doute échappé, — il y a plusieurs leçons forcées dans mon travail. L'histoire de la langue française parmi nous est celle de nos luttes quotidiennes d'un peu cent ans, celles de nos succès, de nos revers et de nos droits les plus chèrement acquis. En essayant de vous raconter une page de cette histoire, j'ai aussi entrepris la noble mission assignée à la femme dans notre société, j'aurais pu, — et vingt fois, l'envie m'en a pris, — faire l'éloge bien mérité de vos pieuses mères qui, dès vos plus tendres années, vous ont appris, dans cette belle langue française, à ne vivre que pour Dieu, l'homme et notre pays. Quand on entend parler de sa mère ou de ce qui l'honore et l'intéresse, on ne craint pas de les redites elles longues; telle sera, j'en ai l'assurance, mon excuse auprès de vous.

(*) Pourquoi n'employons-nous pas, au Canada le mot conférence que les écrivains français ont adopté depuis quelque temps.

BUREAU DE POSTE DES TROIS-RIVIERES.

arrivée et départ des malles pour l'été.

Commencer de LUNDI, le 1er Juillet 1866, et jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se formeront à ce bureau comme suit:

Table with columns: Arrivée, Départ. Lists mail routes to Montreal, Quebec, and other locations with dates and times.

Pain Killer!

EST UN BAUME POUR TOUTES LES BLESSURES.

Nos premiers Médecins l'emploient et en recommandent l'usage... Remède de grande valeur.

Remède de grande valeur. Est parfaitement reconnu et en fait la LUS IMPORTANTE MÉDECINE DU SIÈCLE

PRIS INTÉRIEUREMENT, IL GUÉRIT la Dysenterie, le Choléra, la Diarrhée, les Crampes, les Douleurs d'estomac, d'intestins, les Coliques, la Dyspepsie, les Maux de Gorge, les Rhumes, la Toux, etc., etc.

APPLIQUÉ À L'EXTÉRIEUR, IL GUÉRIT les Clous, les Contusions, les Panaris, les Coupures, les Brûlures, les Entorses, les Tumeurs, les Maux de Dents, les Douleurs dans la Figure, la Névralgie, le Rhumatisme et les Engorgements de Pieds, etc.

La Douleur semble être l'apanage des pauvres mortels de ce monde... Le moyen de soulagement réside dans le PAIN KILLER de PERRY DAVIS.

Le PAIN KILLER de PERRY DAVIS, dont la réputation est répandue sur tout le globe... L'effet du PAIN KILLER sur le patient, lorsqu'il est pris à l'intérieur, est utile dans les cas de Rhumes, Toux, douleurs d'intestins, Choléra, dysenterie et autres dérangements du système.

Ne faites-vous des contre-façons. Demandez le PAIN KILLER VÉGÉTAL de PERRY DAVIS et pas d'autre. Et à vendre chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

rix, 15cts 25cts 50cts la Boutelle. Perry Davis & Fils, Fabricants et Propriétaires, 378, Rue St. Paul, Montréal, C. E.

Septembre, 1866.

A L'ENSEIGNE

SCIERONDE ROUGE.

UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SÈCHES D'AUTOMNE ET D'HIVER EXTREMEMENT REDUITS.

Le Soussigné désire faire connaître à ses pratiques et au public qu'il est prêt à vendre à des prix bien bas un assortiment considérable de marchandises d'automne et d'hiver consistant en:

- Draps, Casimirs, Tweeds, Mérinos, Cobourg, Etoffes à robe et à jupon, Flanelles de toutes couleurs, Toile fine et à drap, Coton jaune, shirting, indienne, Corps de flanelle tricotté, Châles et chappes de laine, Etc., etc., etc., etc., etc.

GOD. LASSALLE. Les Trois-Rivières, 5 Septembre 1866

MAGASIN D'ÉPICERIES ETC.

NAPOLEON DUFRESNE

Rue des Forges, vis-à-vis le Marché, LES TROIS-RIVIERES. A constamment en mains un assortiment complet d'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, et VAISSELLES. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

W. A. J. WHITEFORD,

HORLOGER ET BIJOUTIER, RUE NOTRE-DAME, Porte voisine à D. E. Frigo, 1er Étage. Les Trois-Rivières, 2 1/2

AVIS

Aux Marchands de la Ville et de la Campagne.

500 RAMES

PAPIER A ENVELOPPE ASSORTIES, A vendre à bas prix à la Librairie du Journal des Trois-Rivières.

ORDO POUR 1867.

A Vendre à la Librairie du Journal des Trois-Rivières.

EAU DE FLORIDE, PHILODONTE DU DR. POURTIER

A Vendre à la Librairie du Journal des Trois-Rivières.

Instructions Dogmatiques SUR LE MARIAGE CHRÉTIEN PAR LE REVD. P. A. BRAUN.

Traité de Calcul Mental PAR J. E. JUNEAU.

NOUVELLES TAPISSERIES, REÇU CETTE SEMAINE QUATRE BALLES DE TAPISSERIES, À PATRONS TRÈS-VARIÉS ET ENTièrement NOUVEAUX, Les Trois-Rivières, 20 avril 1866.

EN VENTE

A la librairie du Journal des Trois Rivières.

L'histoire des Abénakis depuis 1605 jusqu'à nos jours, par l'abbé J. A. Maurault. Prix \$1.50.

Atelier Typographique DU JOURNAL DES TROIS-RIVIERES, ENSEIGNE DU GROS LIVRE.

PRÈS DU MARCHÉ.—RUE DES FORGES

Les Soussignés informent leurs amis et le public qu'ils seront toujours prêts à exécuter à l'Atelier Typographique du Journal des Trois-Rivières, des

IMPRESSIONS De toutes sortes

avec diligence, ponctualité et à bon marché, en français et en anglais. DUFRESNE & FRÈRES. Les Trois-Rivières, 1 Juin 1866

ACQUES ET MARIE,

ÉPIQUE DE L'HISTOIRE DES ACCADIENS, PAR N. BOURASSA. Un volume de 300. A vendre à la Librairie du Journal.

Les Jeunes Converties

OU MÉMOIRE DES TROIS SŒURS DEBBIE, HELEN ET ANNA BARLOW, Un Volume in 8 de 220 pages.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LES RAPPORTS DE SOCIÉTÉ CIVILE

Avec la Religion et la Famille, PAR L'ABBÉ L. LAFLÈCHE. A vendre à la Librairie du Journal des Trois Rivières.

LE CODE CIVIL DU BAS-CANADA,

D'APRÈS LE RÔLE AMENDÉ DÉPOSÉ DANS LE BUREAU DE GREFFIER DU CONSEIL LÉGISLATIF, TEL QUE PRÉSCRIT PAR L'ACTE 29 VICT. CHAP. 41, 1865. En vente à la Librairie du Journal des Trois-Rivières. Les Trois-Rivières, 14 Août 1866.

Vente de Marchandises Sèches A DES PRIX REDUITS, A L'ENSEIGNE DU MOUTON BLANC.

L. E. GERVAIS Les Trois-Rivières, 15 novembre 1866.

A VENDRE.

LA MAISON, ci-devant la propriété de la Demoiselle Sophie Rousseau, située sur le boulevard, vis-à-vis de M. P. Rousseau. S'adresser à P. P. POMINVILLE, Ecr. zocet, Montréal, ou à L. G. DUVAL, Ecr. Régistrateur, Trois-Rivières. Conditions faciles. Trois-Rivières 15 Sept. 1866.

M. A. JUTRAS,

Huissier de la Cour Supérieure, B. C. A changé sa résidence pour aller demeurer à Ste Sophie d'Hédouville. Il informe le public en général qu'il sera toujours prêt à en sa qualité d'huissier, de signer avec ponctualité tout document qui lui sera envoyé. 4 d'octobre 1866.

ORAISON FUNEBRE DU GENERAL DE LAMORICIERE

PRONONCÉE PAR Mgr DUPANLOUP EVEQUE D'ORLÉANS DANS LA CATHÉDRALE DE NANTES le 17 octobre 1865 AVEC PORTRAIT DU GENERAL. A vendre à la Librairie du Journal des Trois Rivières.



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour DESTRUCTION DES VERS QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez Convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALE. DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre Préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont agréables au goût. Elles n'ont rien d'offensif à la vue, Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers Intestinaux

Chaque Boîte renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudrait bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

Préparées seulement et en vente, en Gros et en Détail chez

DEVINS & BOLTON, CHIMISTES,

Près le Palais de Justice, MONTREAL. N. B. — On fournit les Acheteurs en Gros à raison d'un escompte libéral. Les Trois-Rivières, 28 juin 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

DE NIVERVILLE & BOURDAGES, AVOCATS.

Rue Bonaventure, Trois-Rivières. MM. DE NIVERVILLE & BOURDAGES suivent les Circuits de la Rivière du Loup et de St-François. Les Trois-Rivières, 4 juillet 1865.

H. G. MALHOT, AVOCAT, Rue Bonaventure.

Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

SEVERE DUMOULIN, AVOCAT,

Rue St-Joseph, près du Palais de Justice. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. B. O. DUMONT, AVOCAT,

Bureau:—Rue Notre-Dame, vis-à-vis L'ÉGLISE PAROISSIALE. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

ULD. BELLEMARE, AVOCAT,

BUREAU:—RUE DES FORGES. Porte voisine de la Librairie du Journal des Trois Rivières. (Près du Marché.) Les Trois-Rivières, 28 septembre 1865.

HOULD & LOTTINVILLE, AVOCATS,

L'É BONAVENTURE, PRÈS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE. M. Hould & Lottinville suivent les cours d'Arthabaska et de St-François. Les Trois-Rivières, 13 février 1866.

ALFRED DESILETS, AVOCAT,

Coin des Rues du Bord-de-l'Eau et St-Antoine. Les Trois-Rivières, 1 mai 1866.

C. A. LA RUE, AVOCAT,

Bureau: coin des Rues Hart et Bonaventure. Les Trois-Rivières, 2 février 1866.

JAS. BARNARD,

ARPEUTEUR PROVINCIAL.—DRUMMONDVILLE. 9 Janvier 1866.

AUGUSTIN DESROCHER

HUISSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE, ARTHABASKAVILLE. 4 Janvier 1866.—6m.

FABIEN BOISVERT,

ARPEUTEUR PROVINCIAL, BEAUCOUR. 1er Septembre 1865. 6m

LONDON

CORPORATION D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, ET EN CANADA:

ÉTABLIE PAR CHARTRE ROYALE. BUREAU PRINCIPAL à LONDRES: 7, ROYAL EXCHANGE CORNHILL, ET 7, Pall Mall, LONDRES.

Directeurs: Nathaniel Alexander, Esq., Sir Fred. Currie, Bart., John Alves Arbutnot, Esq., F. G. Dalgety, Esq., Richard Baggally, Esq., John Entwistle, Esq., Henry Bonham Bay, Esq., John Gillespie, Jr., Esq., James Byth, Esq., Harry George Gordon, Esq., Edward Dudge, Esq., Edwin Gower, Esq., Edward Burnmaster, Esq., A. C. Guthrie, Esq., Charles Crawley, Esq., Louis Holt, Esq., Charles Lyall, Esq., John Ord, Esq., Captain R. W. Pelly, R. N., David Powell, Esq., Alexander Trotter, Esq., Wm. Bryce Watson, Esq., Lestock Punch Wilson, Esq.

FONDS DEPOSES EN CANADA.....\$100,000.

Les Assurances sur toutes espèces de Frégates sont effectuées à des taux modérés. Les versements sont payés aussitôt qu'établies d'une manière satisfaisante sans référence au Bureau Principal de Londres.

AGENCE DES TROIS-RIVIERES: Bureau: Office de D. G. Labarre, Ecr., coin des rues Bonaventure et Hart. GEO. E. HART, Agent. Les Trois-Rivières, 1 Juin 1866.

COMPAGNIE D'ASSURANCE IMPERIALE CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803. Bureau en Chef: 1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRES. Agence pour le Canada: 64 1/2 et 65 Rue St-François-Xavier, MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE: UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Les ASSURANCES contre les PERTES par le FEU s'effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en référer au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour Polices ou les endorsements.

WILLIAM HEBER RINTOUL, Agent Général pour le Canada. Agence des TROIS-RIVIERES, Rue St-Joseph, près du Palais de Justice, SEVERE DUMOULIN, Agent. Les Trois-Rivières 19 mai 1866

SALSEPAREILLE DE BRISTOL

(En bouteilles d'une pinte.)



Le grand Purificateur du sang!

PARTICULIÈREMENT RECOMMANDÉ durant le printemps et l'été, lorsque le sang est épais, la circulation difficile et que les humeurs du corps des malades malsaines par leurs sécrétions dans la peau durant les mois d'hiver. Ce puissant désinfectant nettoie toutes les parties du système et devrait être pris tous les jours comme boisson diurétique pour tous ceux qui sont malades ou qui veulent éloigner les maladies. C'est la seule véritable préparation pour la guérison permanente des cas les plus dangereux parmi les maladies suivantes:

Scrofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Injections pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans parallèle pour les Rhumes, Enflures Blanches, Névralgie, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisses, etc., etc.

On garantit que c'est la préparation la plus pure et la plus puissante, faite avec de la véritable Salsepareille de Honduras, et c'est la seule qui puisse guérir les maladies éphémères dans leurs formes les plus dangereuses. C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies causées par l'état impur du sang et particulièrement les

Pilules Végétales et Sucrees



BRISTOL,

Le Grand Remède à toutes les maladies du Foie, de l'Estomac et des Intestins.

Placé en fiole et peut résister à tous les climats. Ces Pilules sont préparées expressément pour agir immédiatement, avec un Grand Purificateur de Sang, LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL, dans tous les cas où la maladie se trouve dans l'épave du sang. Les malades n'ont pas besoin de désespérer. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les maladies qui ont été considérées jusqu'ici comme incurables disparaissent promptement et infailliblement. Dans les maladies suivantes, ces pilules sont le meilleur remède qui ait jamais existé:

LA DYSPÉPSIE, OU INDIGESTION, MALADIE DU FOIE, CONSTIPATION, MAL DE TÊTE, HYDROÛSE, ETC.

Seuls propriétaires: LASSMAN & FERGUSON, New-York. Vendez partout, chez tous les marchands de médicaments. Les Trois-Rivières, 28 juin 1865.

LOUIS MORRISSETTE

PEINTRE, MARCHAND DE MEUBLES TROIS-RIVIERES, RUE ST. GEORGE, MARCHÉ A FOIN. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

ESSAIS POÉTIQUES

PAR LEON PAMPHILE LEMAY. ÉDITION DE LUXE, in 8°.....\$1.00 " IN-SEIZIE.....65

En vente chez les Libraires et chez l'Éditeur G. E. DESBARATS. Québec, 12 Septembre 1865.

CONDITIONS.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Mardi et Vendredi de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour douze mois.....\$2.50 " six ".....1.25 Pour les États-Unis,.....\$3.00 en Or. Invariablement payable d'avance.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre.

Tarif des Annonces: Les annonces sont insérées aux conditions suivantes: Première insertion... par ligne.....0.05 Chaque insertion suivante, par ligne.....0.02 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Toute correspondance, etc., doit être munie d'une signature responsable.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR DUFRESNE & FRÈRES, ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés.